

AIDE-SOIGNANT (DE AS)



Diplôme préparé :

Le Diplôme d'État d'Aide-Soignant est un diplôme de niveau 4.

Durée de la formation :

12 mois.
(Allègement possible selon référentiel)

Pré-requis :

Être âgé de 17 ans minimum à la date d'entrée en formation.
Disposer d'un employeur.



LA FORMATION

Contenu :

• La formation se répartit en 10 modules de formation :

- > **MF1** : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
- > **MF2** : Repérage et prévention des situations à risque.
- > **MF3** : Évaluation de l'état clinique d'une personne.
- > **MF4** : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.
- > **MF5** : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée.
- > **MF6** : Relation et communication avec les personnes et leur entourage.
- > **MF7** : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.
- > **MF8** : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.
- > **MF9** : Traitement des informations.
- > **MF10** : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques.

Modalités pédagogiques :

Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

Pour obtenir le Diplôme d'État d'Aide-Soignant, chaque module de formation doit être validé séparément par une note d'au moins 10/20. La validation de la formation est basée sur un système d'évaluation continue. Une première session d'épreuve d'évaluation est organisée suivie d'une seconde dite de rattrapage pour les candidats n'ayant pas validé la première.



LE MÉTIER

L'Aide-Soignant exerce une fonction discrète mais essentielle dans le monde de la santé, au plus près des patients. Il travaille essentiellement en milieu médicalisé où il contribue à la prise en charge des personnes accompagnées. L'Aide-Soignant accompagne les patients dans les actes de la vie quotidienne, tout en veillant en permanence à leur confort physique et leur bien-être moral. Sous la responsabilité de l'Infirmier, il met en place des soins de confort, d'hygiène, et assure la sécurité du patient : réfection des lits, aide à la toilette, aide aux repas, surveillance de l'état physique et mental du patient. Par son accompagnement auprès des patients, il participe au maintien ou au retour de leur autonomie.

OBJECTIFS

Les participants seront capables de :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences.
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

L'Aide-Soignant peut exercer au sein des cliniques, hôpitaux, structures d'accueil pour personnes âgées, foyers d'accueil médicalisé, maisons d'accueil spécialisées, foyers d'hébergement, foyers de vie, centres de soins de suite et de réadaptation, services de soins à domicile. L'obtention du Diplôme d'État d'Aide-Soignant peut-être une passerelle pour continuer vers d'autres diplômes tels que le Diplôme d'État Infirmier, Secrétaire Médicale, Assistant Dentaire...

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, règlementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.



L'APPRENTISSAGE



PUBLIC VISÉ

Jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.



OBJECTIF

Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.



DÉFINITION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.



RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(*À minima, à titre indicatif uniquement)



TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).



LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.



ACCÈS AU CFA PSS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.



MODALITÉS D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 - INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année)

02 - INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (dates, délais et conditions chez nos partenaires : voir sur notre site internet).

Selon la formation, nous contacter.

03 - AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLOME D'ÉTAT

(VOIR PRÉ-REQUIS AU RECTO)



CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com